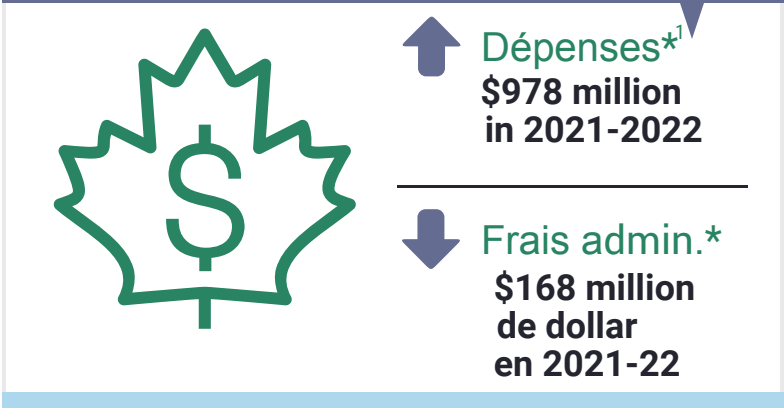




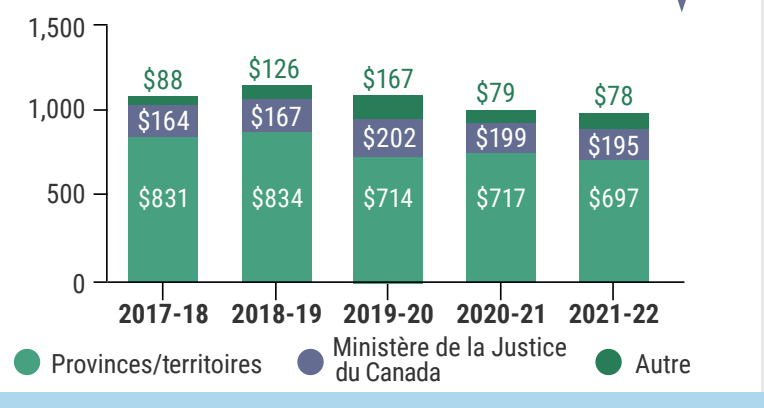
L'aide juridique au Canada

Le rapport annuel sur l'aide juridique présente des données sur la façon dont l'aide juridique est offerte au Canada. Cette infographie présente les données de tendance sur cinq ans de 2017-2018 à 2021-2022.

Les dépenses ont commencé à augmenter en 2021-2022 après un creux pandémique, tandis que les coûts administratifs continuent de baisser.*

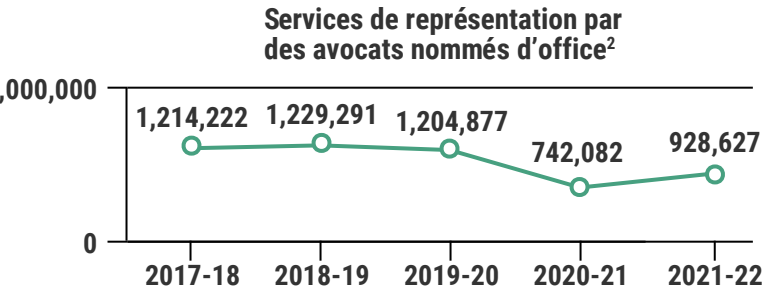
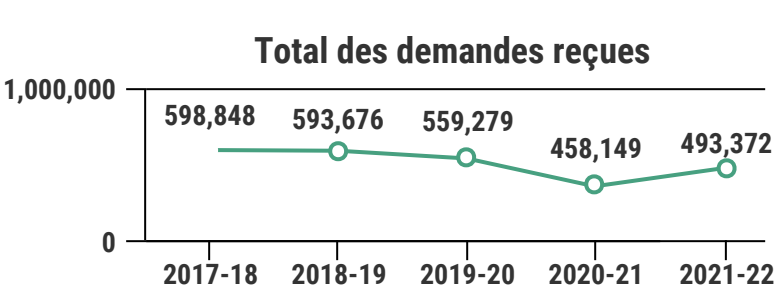


Les recettes du régime d'aide juridique n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant la pandémie.*

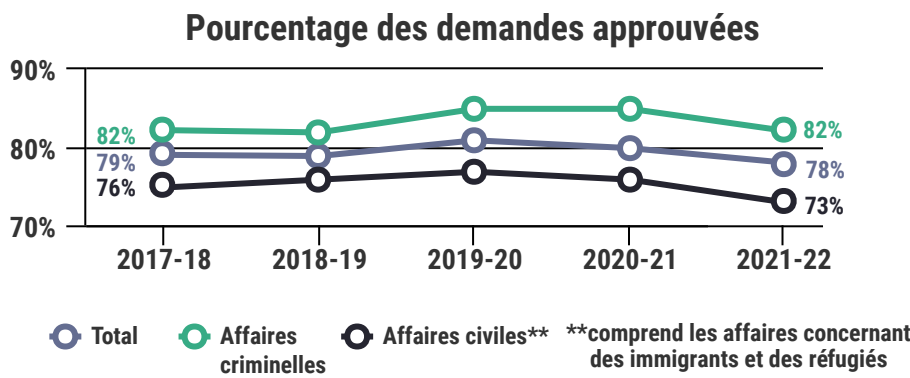


*Les dépenses, les coûts et les recettes sont exprimés en dollars constants de 2022 afin de faciliter les comparaisons d'une année à l'autre. Comparaison en dollars constants calculée le 6 mars 2023.

Le nombre de demandes d'aide juridique et d'assistances des avocats nommés d'office a commencé à retrouver son niveau d'avant la pandémie en 2021-22 après avoir atteint un creux pandémique.



Le taux d'approbation des demandes d'aide juridique a légèrement augmenté entre 2017-2018 et 2019-2020 et a diminué au cours des deux dernières années.



Caractéristiques des demandes³

La majorité des demandeurs d'aide juridique sont des hommes. Une grande partie des demandeurs sont âgés de 18 à 34 ans. Ces proportions sont restées stables au cours des cinq dernières années.

Un peu plus de la moitié des demandes concernent des affaires criminelles, et la raison la plus couramment associée au refus d'une demande est l'inadmissibilité financière. Le type de demande est resté stable et la proportion de demandes refusées pour cause l'inadmissibilité financière a augmenté au cours des deux dernières années.



■ Demandeurs de sexe masculin (**61%**)



■ Demandeurs âgés 18 à 34 ans (**43%**)



■ Affaires criminelles (**53%**)



Inadmissibilité financière

■ Principale raison associée au refus d'une demande (**55%**)

Notes:
1 Les dépenses au chapitre des services juridiques désignent les montants versés par les régimes d'aide juridique à des cabinets d'avocats privés pour la prestation de services juridiques et les coûts associés aux services juridiques assurés par le personnel du régime d'aide juridique.
2 Services d'avocats nommés d'office - services assurés par un avocat à un endroit autre qu'un bureau d'aide juridique, en général devant un tribunal ou dans un lieu de détention. Les services fournis sont habituellement brefs et concernent la prestation de services sommaires, les audiences de remise ou la représentation lors d'une première comparution ou d'un plaidoyer devant le tribunal.
3 Proportion moyenne sur 5 ans